Nations Unies S/2018/110

Conseil de sécurité

Distr. générale
9 février 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2343 (2017) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a décidé de prolonger jusqu'au 28 février 2018 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et m'a prié de lui rendre compte tous les six mois de la situation en Guinée-Bissau ainsi que de l'état d'avancement de l'application de la résolution et de l'exécution du mandat du Bureau intégré. Il dresse un bilan des principaux faits survenus sur les plans politique, socioéconomique et humanitaire et sur ceux de la sécurité et des droits de l'homme dans le pays, depuis la publication de mon rapport du 10 août 2017 (S/2017/695).

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Depuis mon dernier rapport, les tensions n'ont cessé de monter, les principaux acteurs politiques de la crise campant de façon intransigeante sur leurs positions respectives et continuant de s'accuser les uns les autres publiquement d'être à l'origine de l'impasse. Les multiples efforts de médiation menés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont jusqu'ici donné de modestes résultats tangibles, principalement en raison du manque de volonté politique et de bonne foi de la part de certaines parties prenantes, et de leurs interprétations divergentes de l'Accord de Conakry.

3. Du 17 au 19 septembre, le groupe des 15 parlementaires expulsés du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde (PAIGC) en 2016 a tenu une conférence à Bissau afin d'examiner les possibilités qui s'offraient de « sauver » le parti. Dans son communiqué final, la conférence a imputé à la direction du PAIGC la rupture de la cohésion au sein du parti et demandé que des mesures soient prises immédiatement en vue de la réconciliation et du respect de l'Accord de Conakry en rapport avec leur réintégration.

18-01123 (F) 130218 130218

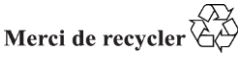

4. Le Président de la Guinée-Bissau, José Mário Vaz, n'a pas assisté à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre, comme il avait initialement indiqué qu'il le ferait, mais a été représenté par le Premier Ministre Umaro Sissoco Embaló. Dans son allocution devant l'Assemblée générale le 21 septembre, le Premier Ministre a déclaré qu'en dépit des difficultés de fonctionnement de l'Assemblée nationale et du Gouvernement, la « paix sociale » régnait en Guinée-Bissau. Il a également reconnu que l'Accord de Conakry avait défini une solution à la crise politique, et exprimé l'espoir de la voir réglée avec l'appui des partenaires internationaux. Dans une déclaration à la presse diffusée le 22 septembre, le Forum des partis démocratiques pour un dialogue politique (composé du PAIGC, du Parti de la convergence démocratique, de l'Union pour le changement, du Parti de l'unité nationale, du Mouvement patriotique et le Parti de la solidarité et du travail), a dénoncé la participation de M. Sissoco à l'Assemblée générale, l'estimant être un Premier Ministre anticonstitutionnel. Le Président Vaz avait nommé le Premier Ministre à son poste le 16 novembre 2016 et, quoique Sissoco fût l'un des trois candidats sur lesquels le Président avait appelé les partis politiques à se prononcer lors des pourparlers de Conakry d'octobre 2016, le choix du PAIGC ne s'était pas porté sur lui. En nommant Sissoco Premier Ministre, le Président n'avait donc pas respecté l'Accord de Conakry.

5. Dans le discours qu'il a prononcé lors de la fête de l'indépendance, le 24 septembre, le Président Vaz a souligné qu'il appartenait à l'Assemblée nationale de trouver une solution à la crise et que les problèmes du pays devaient être résolus par le peuple bissau-guinéen lui-même. Le Président a indiqué que l'Accord de Conakry ne mentionnait le nom d'un Premier Ministre de consensus, et que la Constitution prévoyait que le Gouvernement soit une « émanation de la majorité parlementaire ». Fort de cela, il avait nommé le Gouvernement dirigé par le Premier Ministre Sissoco (le seul nom parmi les trois qu'il avait proposés lors des pourparlers de Conakry) autour duquel, se serait dégagé, selon lui, un consensus de plus de la moitié des parlementaires. Le Président a ajouté qu'il avait agi conformément à la Constitution et ne contrevenait pas à l'Accord de Conakry, et a en outre déclaré que le PAIGC, parti majoritaire à l'Assemblée nationale, avait été invité à s'associer au Gouvernement du Premier Ministre Sissoco mais avait rejeté cette proposition, « violant » ainsi l'engagement qu'il avait pris à Conakry.

6. Dans la matinée du 18 octobre, environ 120 personnes ont fait irruption dans le siège du PAIGC à Bissau et exigé de rencontrer la direction du parti pour remettre une pétition en faveur du groupe des 15 parlementaires expulsés. De violents affrontements s'en sont suivis entre le groupe et plusieurs partisans du PAIGC à l'intérieur des locaux, faisant quatre blessés. La police est arrivée après que les assaillants eurent été chassés. S'adressant à la presse, le coordonnateur du groupe des 15 parlementaires expulsés, Braima Camará, a nié toute connaissance préalable de l'incident et toute implication à cet égard.

7. Le 21 octobre, le PAIGC a décidé de réunir son congrès du 30 janvier au 4 février 2018 à Bissau pour élire un nouveau dirigeant. Les deux tiers des candidats aux élections législatives seraient choisis ultérieurement par des militants du parti dans les secteurs et les régions, tandis que la direction du parti nommerait directement le tiers restant.

8. Le 22 octobre, la direction du PAIGC a rencontré les dirigeants du groupe des 15 parlementaires expulsés dans la région de Gabú à la demande de ce dernier. Le responsable du PAIGC, Domingos Simões Pereira, aurait indiqué qu'il appuyait la réintégration du groupe dans le parti, mais aurait conseillé à ses membres d'aborder la question avec les organes compétents du parti. La réunion n'a pas été concluante.

9. Le 25 octobre, les dirigeants de 17 partis politiques, y compris le PAIGC et l'Assemblée populaire unie-Parti démocratique de Guinée-Bissau, ont tenu une conférence de presse pour annoncer la formation du « Collectif des partis politiques démocratiques unis contre la dictature » et dénoncer le Gouvernement. Du 27 au 29 octobre, le Collectif a organisé une série de manifestations politiques dans diverses circonscriptions de Bissau, où il a demandé une nouvelle fois au Président de mettre en œuvre l'Accord de Conakry et déclaré qu'il ne permettrait pas au Gouvernement d'organiser les prochaines élections législatives. Du 3 au 5 novembre, le Collectif, élargi à 18 partis politiques, a tenu trois manifestations analogues à Bissau qui ont rassemblé environ 2 000 personnes au total.

10. Le 13 novembre, quelques jours avant une manifestation prévue par le Collectif, le Président Vaz a adopté un décret révoquant le Secrétaire d'État à l'ordre public, Francisco Malam N'Dour Djata. Le lendemain, il en a adopté un autre démettant le Procureur général, António Sedja Man de ses fonctions et nommant Bacar Biai pour le remplacer. M. Biai devenait ainsi le troisième Procureur général de l'administration Vaz.

11. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a examiné la situation en Guinée-Bissau à sa 734e séance, le 14 novembre. Il s'est déclaré préoccupé par la persistance de la crise et la montée des tensions dans le pays. Il a félicité l'armée pour le respect continu de son mandat constitutionnel et appelé les hommes politiques à honorer pleinement leurs engagements. Le Conseil a souligné la nécessité d'organiser des élections crédibles dans les délais prévus par la Constitution et invité la communauté internationale à mobiliser un appui en faveur de l'ECOMIB.

12. Le 16 novembre, en guise de mesure préventive avant les manifestations organisées par le Collectif les 16 et 17 novembre, le groupe des cinq partenaires internationaux basés en Guinée-Bissau, composé de représentants de l'Union africaine, de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), de la CEDEAO, de l'Union européenne et de l'ONU a publié un communiqué de presse conjoint appelant tous les acteurs politiques à faire preuve de retenue et de modération et les invitant à exprimer leurs vues et leurs désaccords pacifiquement.

13. Le même jour, le Collectif a tenu une manifestation à Bissau pour exiger que le Président mette en œuvre l'Accord de Conakry et révoque le Premier Ministre. L'événement a été marqué par des affrontements entre manifestants et forces de sécurité. Plusieurs manifestants auraient été blessés, tandis que 14 ont été détenus par la police de sécurité publique mais remis en liberté le même jour. La Ligue des droits de l'homme de Guinée-Bissau a publié, le même jour, une déclaration condamnant l'« action disproportionnée et illégale » des forces de sécurité. Le Collectif a annoncé qu'il procéderait à sa deuxième marche le 17 novembre et accusé la CEDEAO, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies de ne pas être impartiales et fermes dans leurs engagements en faveur du règlement de la crise.

14. Plus tard, le même jour, le Collectif a sollicité le concours du BINUGBIS pour éviter que les faits antérieurs ne se reproduisent. La manifestation du 17 novembre a finalement eu lieu dans le calme et de manière ordonnée, à l'issue d'intenses consultations entre les représentants du Collectif et le Ministère de l'intérieur, facilitées par le groupe des cinq partenaires internationaux basés en Guinée-Bissau, sous la direction de mon Représentant spécial. À la demande du Ministère, la Mission a déployé des contingents pour aider à assurer la sécurité lors de la manifestation.

15. Le 28 novembre, le Président de l'Assemblée nationale a diffusé une déclaration dénonçant des complots d'assassinat présumés dirigés contre lui et le responsable du PAIGC. Le Procureur général a publié un communiqué le lendemain pour demander à l'Assemblée nationale de produire des preuves du complot présumé. Le même jour,

son bureau a, dans un communiqué de presse, indiqué qu'il n'y avait pas de limite constitutionnelle à la liberté de mener des manifestations, mais qu'elles se devaient d'être pacifiques et conformes aux normes applicables, faute de quoi elles risquaient de « perdre toute protection constitutionnelle ».

16. Le 29 novembre, le groupe des cinq a publié une nouvelle déclaration encourageant le Ministère de l'intérieur à fournir au Collectif l'appui nécessaire pour qu'il puisse exercer son droit constitutionnel de réunion pacifique et exhortant ce dernier à respecter un itinéraire arrêté d'un commun accord au préalable et à veiller à ce que les manifestants s'abstiennent de recourir à la violence. En réponse, le Gouvernement a diffusé une déclaration le 30 novembre reprochant à celle du groupe des cinq d'être inopportune, malavisée et tendancieuse. Les désaccords entre le Collectif et le Ministère de l'intérieur sur la procédure administrative et juridique des manifestations ont par la suite persisté. Lors d'une conférence de presse tenue le 29 novembre, le Collectif a annoncé que ses manifestations prévues les 30 novembre et 1er décembre seraient reportées aux 7, 8, 14 et 15 décembre.

17. Le 30 novembre, l'Assemblée nationale a publié un communiqué de presse au sujet de la décision de sa Commission permanente de rejeter l'élaboration d'un calendrier de la dernière session parlementaire de 2017, tout en engageant vivement le Gouvernement à assurer le financement nécessaire au bon fonctionnement de l'organe.

18. Les 1er et 2 décembre, une délégation de haut niveau de la CEDEAO dirigée par le Ministre des affaires étrangères du Togo, Robert Dussey, et comprenant le Ministre d'État et Secrétaire général à la présidence de Guinée, Naby K. Bangoura, le Vice-Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères du Sénégal, Ibrahim Seck, et le Président de la Commission de la CEDEAO, Marcel Alain de Souza, s'est rendue à Bissau pour évaluer la mise en œuvre de l'Accord de Conakry. La délégation s'est entretenue avec les principales parties prenantes. Au cours d'une réunion entre la délégation de la CEDEAO et des représentants du Parti du renouveau social, ces derniers ont affirmé que le premier point de l'Accord de Conakry, sur la nomination d'un Premier Ministre de consensus, avait déjà été appliqué.

19. Le 3 décembre, la délégation de la CEDEAO a diffusé un communiqué dans lequel elle a instamment prié les parties de respecter les libertés publiques, y compris le droit de manifester pacifiquement ; souligné l'importance de l'organisation d'élections dans les délais prévus par la Constitution ; et reporté la décision sur l'application des sanctions individuelles et collectives et le maintien ou le retrait de la Mission de la CEDEAO à la cinquante-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO prévue le 16 décembre.

20. Dans la soirée du 6 décembre, le Ministère de l'intérieur, par l'intermédiaire du Commissaire de la police de sécurité publique, a fait paraître une déclaration niant la rumeur selon laquelle il avait refusé de recevoir notification d'une manifestation organisée par le Collectif, et insistant sur le fait que les marches et défilés n'étaient autorisés que les dimanches et jours fériés, après 12 heures, ou après les heures de travail durant la semaine.

21. Le 7 décembre, les policiers ont empêché le Collectif de tenir sa manifestation prévue. Bien que seul un nombre relativement restreint de manifestants s'étaient rassemblés, l'action de la police contre les manifestants a été critiquée par des commentateurs politiques et des groupes de défense des droits de l'homme, notamment pour avoir tenté d'empêcher les journalistes de couvrir l'événement.

22. Le 11 décembre, le Président Vaz a invité le PAIGC, le Président de l'Assemblée nationale, le Groupe de médiation des femmes ainsi que le groupe des cinq partenaires

internationaux basés en Guinée-Bissau et d'autres parties prenantes à une réunion le 13 décembre en vue de procéder à une « analyse conjointe » de la mise en œuvre de l'Accord de Conakry. Le PAIGC, le Président de l'Assemblée nationale, et leurs alliés politiques, ainsi que le Groupe de médiation des femmes ont refusé d'y assister.

23. Le 13 décembre, le Collectif a annoncé la suspension des manifestations initialement prévues pour les 14 et 15 décembre, afin d'évaluer les résultats de la cinquante-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO sur la situation en Guinée-Bissau mais a réaffirmé son intention de continuer à organiser des manifestations jusqu'à ce que le Président Vaz respecte l'Accord de Conakry.

24. Le 15 décembre, le Président en exercice de la CEDEAO, le Président togolais, Faure Gnassingbé et le Médiateur de la CEDEAO pour la Guinée-Bissau, le Président guinéen, Alpha Condé, ont tenu des consultations séparées avec le Président Vaz, le Président de l'Assemblée nationale, les dirigeants des partis représentés à l'Assemblée nationale, et le Coordonnateur du groupe des 15 parlementaires expulsés en marge du sommet de la CEDEAO. Le même jour, lors d'une réunion avec les représentants politiques susmentionnés de la Guinée-Bissau, le Président Gnassingbé a annoncé que le Président Vaz avait accepté l'application intégrale de l'Accord de Conakry, en particulier la nomination d'Augusto Olivais comme Premier Ministre, à condition que le groupe des 15 parlementaires expulsés reprennent leur place à part entière au sein du parti et que l'Assemblée nationale tienne sa séance plénière le même jour. Le Président Condé a par la suite eu des entretiens séparés avec le dirigeant du PAIGC et le coordonnateur du groupe des 15 parlementaires expulsés sur leur réinsertion dans le parti. Ces entretiens n'ont abouti à aucun accord concluant.

25. Le 16 décembre, dans le communiqué final de la cinquante-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, la Conférence a exprimé sa déception devant l'absence de progrès dans le cadre du processus de paix et pris note d'une nouvelle « feuille de route » présentée par le Président Vaz aux fins de la mise en œuvre de l'Accord de Conakry. Elle a prié son Président et le Médiateur pour la Guinée-Bissau de poursuivre les consultations avec les parties prenantes en vue de parvenir à un consensus sur l'application de cette feuille de route dans un délai de 30 jours. La Conférence a averti que faute de progrès, des sanctions individuelles et collectives seraient imposées à ceux qui entravaient la mise en œuvre de l'Accord. Elle a en outre demandé à la communauté internationale d'appuyer l'application des sanctions qu'elle pourrait être amenée à imposer. Le communiqué n'a fait mention ni des élections législatives de 2018 ni de l'ECOMIB.

26. Le 21 décembre, le Président Vaz a convoqué une réunion à Bissau sur sa feuille de route destinée à mettre un terme à la crise politique et institutionnelle. Y participaient, le Vice-Président de l'Assemblée nationale populaire, le Premier Ministre, les dirigeants des partis représentés au Parlement, le coordonnateur du groupe des 15 parlementaires expulsés, des représentants d'organisations de la société civile, et le groupe de médiation des femmes. Dans la feuille de route, le Président Vaz préconise : a) l'acceptation par la Conférence de la CEDEAO de la réintégration immédiate et inconditionnelle des militants, responsables et autres dirigeants du PAIGC des structures locales aux organes nationaux ; b) l'annulation des conférences régionales du PAIGC et la levée des sanctions et des expulsions en vigueur contre le parti ; c) la réouverture immédiate des séances plénières de l'Assemblée nationale ; d) la révocation du Premier Ministre ; e) l'amorce de consultations avec les partis politiques représentés au Parlement et le groupe des 15 parlementaires exclus en vue de la nomination d'un Premier Ministre de consensus ; et f) la nomination d'un nouveau Premier Ministre dans le cadre de l'Accord de Conakry. Les participants ont exprimé des vues divergentes sur ses propositions.

27. Dans son message du nouvel an, le 31 décembre, le Président Vaz a notamment remercié les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau, en particulier la CEDEAO, pour les efforts qu'elle déploie pour parvenir à un règlement de la crise dans le pays. Le Président a reconnu que les acteurs politiques avaient une « responsabilité partagée » dans le prolongement de la crise politique et institutionnelle. Et d'ajouter que la crise pourrait également être l'occasion de tirer les enseignements des erreurs du passé et pour le peuple bissau-guinéen de trouver de nouveaux moyens de promouvoir la réconciliation nationale. Le Président a également qualifié sa feuille de route d'« instrument important » dans la voie de la mise en œuvre de l'Accord de Conakry. Il n'a pas fait état de la tenue des élections législatives, censées se dérouler cette année, conformément aux prescriptions constitutionnelles et dont les préparatifs techniques sont en cours.

28. Le 12 janvier, le Premier Ministre Sissoco a présenté sa lettre de démission au Président Vaz. Le Président a adopté un décret par lequel il acceptait la démission, le 16 janvier. Le même jour, une nouvelle délégation de haut niveau de la CEDEAO, conduite par le Ministre des affaires étrangères du Togo et le Ministre d'État et Secrétaire général à la présidence de Guinée sont arrivés à Bissau pour suivre le délai de 30 jours imposé lors du sommet de la CEDEAO à Abuja aux partis pour leur permettre de sortir de l'impasse politique. Dans une déclaration publiée le 19 janvier, la délégation de haut niveau a relevé qu'aucun progrès notable n'avait été réalisé dans la mise en œuvre de l'Accord de Conakry. Elle a en outre indiqué que des processus adéquats seraient lancés en vue de l'institution de sanctions contre toute personne entravant l'application des dispositions de l'Accord.

29. Le 27 janvier, la Conférence de la CEDEAO a examiné la question de la Guinée-Bissau à l'occasion d'une session extraordinaire tenue en marge de la trentième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à Addis-Abeba et publié un communiqué dans lequel il est demandé que soit nommé un premier ministre de consensus d'ici au 31 janvier, faute de quoi des sanctions individuelles et collectives seraient imposées aux personnes et organisations entravant le processus. La Conférence a également prorogé le mandat de l'ECOMIB jusqu'au 31 mars. Le 30 janvier, le Président Vaz a publié un décret nommant Arthur Da Silva Premier Ministre. M. Da Silva, membre du Comité central du PAIGC, a prêté serment en cette qualité le 31 janvier. Dans une déclaration rendue publique le même jour, le PAIGC a rejeté sa nomination. Toujours le même jour, la police a empêché le PAIGC d'inaugurer son congrès à son siège social, ce qui l'a conduit à le faire plus tard dans la soirée dans un hôtel local. Le 1er février, la police l'a autorisé à réintégrer ses locaux, ce qui lui a permis de reprendre les travaux de son congrès à cet endroit.

30. Ainsi qu'il en a été décidé lors de la session extraordinaire de la Conférence de la CEDEAO le 27 janvier, une délégation de la CEDEAO, composée du Ministre des affaires étrangères du Togo, du Ministre d'État et Secrétaire général à la présidence de Guinée et du Président de la Commission de la CEDEAO, est arrivée à Bissau le 31 janvier. Le 1er février, la délégation a publié un communiqué dans lequel elle a notamment déclaré que la nomination d'un premier ministre de consensus, comme le prévoit l'Accord de Conakry, n'avait pas été respectée et fait savoir que des sanctions individuelles et collectives seraient appliquées à compter de ce jour.

31. Le 4 février, la Conférence de la CEDEAO, conformément à ses décisions du 27 janvier, a imposé des sanctions ciblées à 19 personnes réputées faire obstacle à la mise en œuvre de l'Accord de Conakry, assorties d'une disposition tendant à réviser la liste en fonction de l'évolution de la situation politique. Les sanctions prévoient notamment la suspension de la participation des 19 personnes aux activités de la CEDEAO, l'interdiction de voyager à leur encontre et à l'encontre des membres de

leur famille et le gel de leurs avoirs et de ceux de leur famille. La Conférence a en outre appelé l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Organisation des Nations Unies à apporter leur soutien à la CEDEAO pour l'application desdites sanctions[1].

B. Situation de sécurité

32. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité est instable. La crise politique suscite des frustrations croissantes chez la population qui les traduit en manifestations de rue fréquentes. Il est à craindre que la situation politique incertaine ne crée un climat favorable à l'instabilité et à la criminalité opportuniste.

33. Le 16 décembre, quatre militaires ont été arrêtés pour leur participation présumée à un complot visant à commettre un attentat contre le chef d'état-major général des armées, le général Biaguê Na N'Tam. Les 23 et 26 décembre, deux autres militaires ont été arrêtés dans le cadre dudit complot. Tous sont actuellement en détention provisoire.

C. Situation des droits de l'homme

34. La situation des droits de l'homme est demeurée largement inchangée, mais s'est considérablement détériorée lorsque le Gouvernement a commencé à imposer des restrictions à la participation politique et aux réunions pacifiques en janvier. Le 30 janvier, le groupe des cinq partenaires internationaux basés en Guinée-Bissau a publié une déclaration dans laquelle il a mis l'accent sur la nécessité pour les autorités nationales d'assurer le respect de la primauté du droit et des droits de l'homme, notamment des droits à la liberté de réunion et à la participation politique, et de se garder de tout acte ou tout discours public susceptible d'exacerber davantage les tensions dans le pays.

35. La capacité de l'État d'assurer le respect, la protection et le plein exercice des droits de l'homme reste limitée. Aucun progrès n'a donc été fait en matière d'instruction ou de règlement des violations flagrantes des droits de l'homme. En outre, le pays n'a pas pris de mesures visant à créer une institution nationale indépendante des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris, l'actuelle Commission nationale des droits de l'homme continuant de travailler sous la supervision et la direction de l'État.

36. Les parties prenantes nationales ont continué d'exprimer leurs préoccupations face aux entraves à la liberté de la presse, y compris la censure et le manque d'objectivité dans l'application de la loi sur la liberté de réunion et de manifestation. Dans une lettre ouverte datée du 15 novembre, le Collectif des partis politiques démocratiques unis contre la dictature a fait observer que les restrictions juridiques qui l'avaient empêché de manifester n'avaient pas été invoquées pour poser des limites aux manifestations progouvernementales au début de l'année le 9 mars, et les 6 et 7 novembre.

37. Le 10 août, la Commission nationale des droits de l'homme a tenu sa première réunion ordinaire trimestrielle, après la nomination d'un nouveau président en avril. Les participants ont examiné la situation nationale des droits de l'homme, en mettant l'accent sur l'importance de la protection des enfants vulnérables et les obstacles à la liberté d'expression.

[1] Décision A/DEC.2.01/2018 de la CEDEAO.

38. Le 30 août, des agents des médias publics ont signé une pétition « pour mettre fin à la censure » et, le 14 septembre, le syndicat des agents de la station de télévision nationale a décrété trois jours de grève, avec l'appui de l'Association nationale des journalistes. Le 28 novembre, un groupe de journalistes se sont rassemblés au Bureau du Procureur général en solidarité avec un collègue d'une station de radio privée, qui avait été arrêté pour diffamation après avoir publié des allégations de népotisme au sein du ministère de la santé, sur sa page Facebook. Aucune poursuite n'a été engagée.

39. Dans le cadre de sa collaboration avec la Commission nationale des droits de l'homme, le BINUGBIS a apporté un appui technique, logistique et financier au titre des dévaluations effectuées sur le terrain par les autorités nationales dans les régions de Bafatá, Biombo et Quinara en septembre, octobre et novembre. Les autorités ont signalé de modestes progrès dans les services de soins de santé, et une baisse apparente dans les mariages forcés et précoces, ainsi que dans la mutilation génitale féminine à Bafatá. Il a été noté que l'accès restreint à la justice restait un problème majeur dans toutes les régions visitées, en partie en raison de l'absence de modes de transport et de moyens financiers. Il a également été observé qu'à Biombo, les grossesses précoces, les mariages forcés et les viols étaient récurrents, et que des lacunes dans l'enregistrement des naissances et la délivrance de cartes d'identité aux femmes et aux mères posaient des problèmes de reconnaissance devant la loi et limitaient le droit des enfants à l'éducation. La violence familiale et la violence sexuelle et sexiste seraient également récurrentes à Quinara, une des régions les moins développées de la Guinée-Bissau où les centres d'accueil spécialisés pour les femmes victimes de violence font défaut.

40. Le 1er novembre, le Gouvernement a adopté un projet de loi réglementant les centres d'accueil des familles en vue de mieux protéger les enfants contre la traite et les mariages forcés. Il n'y a que neuf foyers d'accueil opérationnels pour les enfants et les jeunes dans le pays (cinq à Bissau, deux à Gabú, un à Bafatá et un à Canchungo), qui sont gérés par des organisations de la société civile. Le BINUGBIS a également fourni un appui technique aux organisations de la société civile pour contribuer à l'action qu'elles mènent en faveur d'une loi contre le mariage forcé et la mendicité forcée.

41. À la suite d'un mouvement de grève déclenché dans le secteur de l'enseignement, du 6 au 26 novembre, les parties prenantes ont fait état de préoccupations persistantes au sujet de la qualité du système éducatif et de l'accès global à ce système.

D. Situation socioéconomique et humanitaire

42. Le Fonds monétaire international a publié son quatrième rapport consultatif national pour la Guinée-Bissau le 2 octobre. D'après le rapport, il y avait lieu de penser que la stabilité macroéconomique se poursuivrait, et que la croissance annuelle serait comprise entre 5 et 6 %. La discipline budgétaire était bonne, et on constatait une amélioration du recouvrement des recettes et une plus grande transparence dans la gestion des dépenses publiques.

43. La récolte de noix de cajou, pilier de l'économie, a enregistré des prix record en 2017, ce qui a compensé une production annuelle légèrement inférieure à celle de l'année précédente. Néanmoins, la Guinée-Bissau reste l'un des 10 pays les plus pauvres du monde, avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 641,6 dollars (un des plus faibles de la région).

44. Récurrents pendant la période considérée, les troubles sociaux ont perturbé la fourniture des services, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Le 11 août, le Gouvernement a conclu un accord avec l'Union nationale des travailleurs, à la suite de la grève générale menée du 8 au 11 août visant à obtenir des salaires plus élevés et l'engagement d'appliquer un ajustement progressif des traitements.

III. État de la mise en œuvre du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

A. Favoriser le dialogue politique sans exclusive et appuyer la réconciliation nationale

45. Le BINUGBIS a continué d'appuyer les initiatives visant à sortir de l'impasse actuelle, en empêchant les tensions de dégénérer et en créant des espaces de dialogue entre les acteurs politiques nationaux. Mon Représentant spécial a consulté divers acteurs politiques et sociaux, y compris des partis politiques, des représentants de la société civile et des chefs communautaires, traditionnels et religieux, rappelant l'importance du dialogue constructif comme solution à la crise. Il a continué d'assurer la coordination entre le groupe des cinq partenaires internationaux mentionné plus haut et d'autres partenaires internationaux basés en Guinée-Bissau. Les récentes consultations du groupe des cinq partenaires internationaux basés en Guinée-Bissau ont porté essentiellement sur les modalités de l'aide apportée aux parties prenantes pour s'attaquer aux difficultés émergentes et aux problèmes persistants posés par la montée des tensions politiques et sociales dans le pays. Les partenaires internationaux ont continué de demander aux acteurs politiques de faire preuve de retenue et de modération et d'exprimer leurs vues et leurs divergences d'opinion de manière pacifique.

46. Le 12 septembre, mon Représentant spécial s'est entretenu avec le groupe de médiation des femmes, qui a mené ces derniers mois de nombreuses activités complémentaires de plaidoyer et de médiation auprès des acteurs politiques. Ce groupe a prié le groupe des cinq partenaires internationaux basés en Guinée-Bissau de faire pression sur les intervenants, en particulier sur le Président, pour qu'ils entament un dialogue sur la mise en œuvre de l'Accord de Conakry. Il a fait part de son intention de continuer de faciliter le dialogue national, et mon Représentant spécial s'est engagé à continuer de l'y aider dans le cadre de l'exercice de ses bons offices et par l'intermédiaire du groupe des cinq partenaires internationaux basés en Guinée-Bissau.

47. Le 21 septembre, avec l'aide du BINUGBIS, la commission d'organisation de la conférence nationale pour la consolidation de la paix et le développement en Guinée-Bissau a organisé à Bissau une marche pour célébrer la Journée internationale de la paix. La manifestation, qui a rassemblé plus de 150 membres de la société civile et des forces de défense et de sécurité, a servi à informer et mobiliser la population quant à la nécessité de promouvoir la réconciliation nationale. Elle a été suivie d'un débat interactif diffusé sur deux chaînes de radio nationales.

48. Entre le 14 septembre et le 19 octobre, l'Institut national d'études et de recherches a organisé, avec l'aide du BINUGBIS, cinq conférences sur les réformes institutionnelles, concluant ainsi un cycle de sept conférences entamé au mois de juin. Les conférences ont porté essentiellement sur les problèmes de transparence rencontrés dans la gestion du Trésor public et des recettes ; l'enseignement de l'histoire comme instrument de consolidation de la paix ; le rôle joué par les organisations de la société civile dans les crises politiques cycliques ; l'ingérence

politique dans le système judiciaire ; l'état de préparation du pays en vue des élections législatives.

49. Le 27 octobre, le BINUGBIS et l'Université lusophone de Bissau ont coorganisé une conférence de la jeunesse sur la contribution des citoyens aux processus démocratiques. La manifestation a attiré 109 personnes (dont 41 femmes) de Bissau et des régions. Les participants se sont félicités de la collaboration entre les organisations de la société civile et le BINUGBIS et ont souligné l'importance de l'engagement collectif des citoyens dans la gouvernance démocratique.

50. Avec l'aide d'un expert déployé par le Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques, le BINUGBIS a tenu les 14 et 15 novembre une séance de travail visant à soutenir les travaux du groupe de médiation des femmes. L'expert a aidé les 28 participants, dont deux hommes du forum des femmes pour la paix, à concevoir la phase suivante des efforts de médiation menés par le groupe et à recenser de nouveaux domaines dans lesquels le BINUGBIS pourrait aider le groupe, y compris le renforcement des capacités et la formation.

B. Examen de la Constitution de la Guinée-Bissau

51. Comme je l'ai dit dans mon rapport du 10 août (S/2017/695), les acteurs nationaux n'ont pas progressé dans l'application de l'Accord de Conakry pour ce qui est de la révision constitutionnelle, essentiellement car il n'a pas été possible de se mettre d'accord sur un Premier Ministre et en raison de l'impasse dans laquelle se trouve l'Assemblée nationale. L'absence de consensus et de progrès vers le règlement de la crise continuent de nuire au bon fonctionnement des institutions publiques. La commission ad hoc de l'Assemblée nationale chargée des réformes constitutionnelles ne s'est donc pas réunie au cours de la période considérée.

C. Stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit

52. Le BINUGBIS a continué de fournir une assistance technique et stratégique aux institutions publiques pour accroître l'efficacité et l'efficience des systèmes de maintien de l'ordre, de justice pénale et d'administration pénitentiaire. Bien que la coordination à l'intérieur du système de justice pénale se soit améliorée, et notamment que la pratique entre la justice civile et la justice militaire ait été harmonisée, des difficultés persistent dans plusieurs domaines : les capacités du personnel judiciaire sont insuffisantes, les structures institutionnelles sont faibles et l'accès à la justice est limité, en particulier dans les régions.

53. L'impasse politique dans laquelle se trouve le pays continue d'entraver la réalisation de progrès dans des domaines clefs du secteur de la sécurité, notamment le rajeunissement des forces armées et l'efficacité du contrôle effectué par les civils. De manière générale, l'absence de collaboration entre les pouvoirs exécutif et législatif porte atteinte au dispositif de sécurité nationale et à l'élaboration de principes directeurs concernant le contrôle exercé par les autorités civiles et de mécanismes de responsabilisation destinés à l'armée et aux forces de l'ordre. L'Assemblée nationale étant restée paralysée, aucune nouvelle loi ou modification d'une loi existante n'a pu être adoptée, et le budget et le programme du Gouvernement n'ont pas pu être approuvés. En outre, en raison des ressources humaines et matérielles limitées, il est resté très difficile d'appliquer les principes et cadres juridiques approuvés, sur lesquels reposent l'existence même et le mandat de l'armée et des forces de l'ordre.

54. La création d'une école de police afin de professionnaliser les forces de l'ordre et de renforcer encore leurs capacités demeure une priorité pour le BINUGBIS. L'école offrirait une formation et un programme d'enseignement et de certification au personnel des services de détection et de répression, conformément à la loi organique du pays. La formation reposerait sur une procédure de recrutement et de sélection transparente à caractère national.

55. Afin de maintenir sa présence sur le terrain au-delà de Bissau, le BINUGBIS a rouvert le 1er décembre son bureau régional de Bubaque, qui avait été fermé pendant la saison des pluies. Par l'intermédiaire d'autres bureaux régionaux des Nations Unies (à Bafatá, São Domingos et Buba), il a maintenu, avec les autorités et les collectivités locales, des contacts permanents qui ont permis de renforcer les capacités locales de prévenir les conflits et de promouvoir la stabilité. En mobilisant la population, le BINUGBIS et ses partenaires nationaux ont rassuré les acteurs locaux face aux problèmes et aux préoccupations de sécurité.

56. Le 30 août, en vue de promouvoir l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité, le BINUGBIS a signé avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le Crime (ONUDC) et l'Entité des *Nations* Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) un programme commun sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire prévoyant la fourniture, pendant trois ans, d'un appui stratégique et technique aux services nationaux chargés du maintien de l'ordre, de la justice et de l'administration pénitentiaire. Cet ambitieux programme, dont le niveau de financement nécessaire est estimé à 25 millions de dollars, sera exécuté au cours des trois prochaines années. Parallèlement, la Banque africaine de développement, le PNUD et le Ministère des finances ont signé le 16 novembre un accord d'une valeur de 1,8 million de dollars en vue de renforcer les capacités des institutions judiciaires au cours des deux prochaines années.

57. En outre, le BINUGBIS a aidé le Ministère de la défense, par l'intermédiaire de l'Institut de la défense nationale, à terminer et à soumettre au Ministre le projet de politique de défense nationale et de stratégie de défense nationale pour examen et approbation le 9 octobre.

D. Mobilisation, harmonisation et coordination de l'aide internationale

58. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial a continué de collaborer pleinement avec les partenaires internationaux basés à Bissau pour évaluer la situation sur le terrain. Il a tenu périodiquement des réunions avec le groupe des cinq partenaires internationaux basés en Guinée-Bissau et d'autres représentants de la communauté diplomatique dans le pays.

59. Le 14 septembre, mon Représentant spécial s'est entretenu avec le groupe des cinq partenaires internationaux basés en Guinée-Bissau pour évaluer les difficultés d'ordre politique et recueillir leur avis sur la voie à suivre avant le débat général de l'Assemblée générale. Le groupe a réaffirmé l'importance centrale de l'Accord de Conakry et dit qu'il fallait rappeler à toutes les parties prenantes bissau-guinéennes qu'elles devaient honorer leurs engagements. Le 16 août, mon Représentant spécial s'est entretenu avec le Président de la Guinée, à Conakry, pour faire le point sur la situation politique en Guinée-Bissau.

60. Du 18 au 22 septembre, mon Représentant spécial a tenu, en marge de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, des consultations sur la Guinée-

Bissau avec le Premier Ministre de Cabo Verde, les Ministres des affaires étrangères du Portugal et du Congo, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Secrétaire exécutif de la CPLP et des représentants de l'Angola, du Portugal et de l'Union européenne. Les interlocuteurs ont fait part de leurs préoccupations communes concernant la détérioration de la situation en Guinée-Bissau et réaffirmé l'importance centrale de l'Accord de Conakry. Ils ont redit leur volonté de continuer à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies et les acteurs politiques bissau-guinéens en vue de parvenir au règlement de la crise.

61. Le 16 novembre, à la demande du Collectif des partis politiques démocratiques unis contre la dictature, mon Représentant spécial, accompagné des représentants du groupe des cinq partenaires internationaux basés en Guinée-Bissau, s'est entretenu avec le Ministre de l'intérieur pour l'exhorter à rencontrer les dirigeants du Collectif et à s'entendre sur les mesures nécessaires pour faciliter la tenue d'une manifestation pacifique prévue le 17 novembre.

62. Le 29 novembre, mon Représentant spécial a convoqué une réunion des partenaires internationaux accrédités auprès de la Guinée-Bissau en prévision de la visite de la mission ministérielle de la CEDEAO du 1er au 3 décembre. Une mission d'appui électoral du PNUD et de l'Union européenne a informé les participants des préparatifs techniques, y compris de l'inscription sur les listes électorales, en prévision des élections législatives de 2018.

E. Renforcement des institutions démocratiques et amélioration des capacités des organes de l'État

63. Du 24 au 26 octobre, le BINUGBIS a effectué des missions à Buba (région de Quinara) et Bolama (région de Bolama) afin de rencontrer les gouverneurs des deux régions nouvellement nommés et de consulter les autorités locales, y compris les forces de défense et de sécurité, et les organisations de la société civile, sur leurs besoins et sur les difficultés rencontrées concernant la décentralisation, les droits de l'homme et le développement. Du 28 octobre au 1er novembre, il a effectué une mission similaire à Bafatá et à Gabú, chefs-lieux des régions de Bafatá et de Gabú, respectivement.

64. Le BINUGBIS a également aidé l'École nationale de la magistrature à proposer à la Cour suprême de justice et au Bureau du Procureur général un programme de renforcement des capacités de cinq semaines axé sur les moyens de gérer les plaintes du personnel, à la suite d'une grève des greffiers survenue plus tôt en 2017. La formation comportait des exposés sur les dispositions du droit pénal, les frais de justice et d'autres domaines connexes. Trente greffiers de Bissau et des régions ont bénéficié de la formation, qui s'est déroulée à Bissau du 7 août au 1er septembre et du 30 octobre au 3 novembre.

65. Le 16 novembre, le BINUGBIS a participé à un atelier organisé pour renforcer la coordination entre le Bureau du Procureur général et les services chargés de l'application des lois et fourni un appui technique à cette occasion. L'objet de l'atelier était d'élaborer des mécanismes visant à renforcer la collaboration et la coordination entre les acteurs de la justice pénale bissau-guinéenne. Vingt-deux participants du Bureau du Procureur général, de la police judiciaire et des services de sécurité et d'information ont bénéficié de l'appui technique.

66. Les restrictions budgétaires gouvernementales ont continué d'entraver l'application rapide des programmes de renforcement des institutions démocratiques. Le Ministère de la justice ne disposant pas de ressources suffisantes, le Forum de haut

niveau sur la justice nationale prévu du 21 au 23 novembre n'a pas eu lieu. L'objectif du Forum était de renforcer la capacité du système judiciaire de lutter contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, la cybercriminalité, la criminalité économique et financière et les infractions militaires, et de promouvoir l'application de la loi. En septembre, le BINUGBIS a fourni un appui technique et financier pour faciliter la tenue de six forums consultatifs préparatoires pour trois des groupes de travail du Ministère de la justice sur la justice pénale, la justice militaire et le système pénitentiaire.

F. Système de maintien de l'ordre, système de justice pénale et système pénitentiaire

67. Le BINUGBIS a continué d'assurer le secrétariat du Conseil supérieur de coordination des activités de police et de sécurité intérieure pour améliorer la coordination interinstitutions des services chargés de l'application de la loi en matière de lutte contre le trafic de drogues, l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains. Dans le cadre de cet effort continu, il a facilité la tenue de réunions du Conseil supérieur, sous la direction du chef de la police de sécurité publique, les 23 août, 25 octobre et 29 novembre. Pour la première fois, le directeur des services pénitentiaires et le président du tribunal militaire supérieur y ont participé afin de mettre en place un mécanisme de coordination entre leurs institutions qui soit chargé de garantir la promotion, la protection et le respect des droits de l'homme, l'accent étant mis sur la détention provisoire arbitraire et prolongée dans les prisons et sur la garde à vue.

68. Le 31 octobre et le 1er novembre, le BINUGBIS a organisé un atelier de deux jours pour la validation des plans de développement stratégique des services de police et de sécurité intérieure. Un représentant du Cabinet du Premier Ministre a présidé l'atelier, auquel ont participé 40 hauts responsables du Gouvernement, y compris les chefs de la police de sécurité publique, de la garde nationale, de la police judiciaire, de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et des services de sécurité et d'information.

69. Le 23 novembre, le BINUGBIS a rencontré le chef du bureau de coopération de la police de sécurité publique afin de planifier l'application du plan de développement stratégique sur la gestion des ressources humaines et la formation.

G. Promotion et protection des droits de l'homme

70. Le BINUGBIS a continué d'aider les autorités nationales à promouvoir et protéger les droits de l'homme, notamment en donnant des conseils stratégiques et en apportant un appui technique et financier. Du 16 au 18 août, il a aidé la Commission nationale des droits de l'homme à évaluer les conditions dans les prisons et les centres de détention à Bissau et dans les régions d'Oio, Tombali, Quinara, Bafatá et Gabú. Les arrestations arbitraires et la détention prolongée sont monnaie courante dans ces régions, sauf au commissariat de police modèle de Bissau, car les dossiers sont mal tenus ou inexistants.

71. Le BINUGBIS a également apporté un appui technique et financier à la Commission nationale des droits de l'homme afin qu'elle mette la dernière main à une évaluation nationale de la situation des droits de l'homme lancée en 2016 dans les régions de Gabú, Oio, Tombali et Bolama-Bijagos. Dans le cadre de cette évaluation, des visites ont eu lieu dans les régions de Bafatá, Biombo et Quinara en 2017.

72. Les 16 et 17 novembre, avec l'aide du BINUGBIS, la Commission nationale des droits de l'homme a organisé une retraite stratégique sur le suivi de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme et d'autres mécanismes de défense des droits de l'homme. Elle a adopté les propositions d'activités pour 2018, qui comprennent l'élaboration d'un plan d'action national en faveur des droits de l'homme et la présentation de plusieurs rapports aux mécanismes de défense des droits de l'homme, qui n'ont pas été présentés à temps.

73. Du 23 octobre au 8 novembre, le BINUGBIS a organisé à Bafatá, Quinara et Cacheu, à l'intention d'environ 180 participants, dont 87 femmes et 24 personnes handicapées, des ateliers visant à renforcer les capacités des administrateurs de la justice et des organisations de la société civile en matière de droits de l'homme ; l'accent était mis sur la prise en compte des droits de l'homme dans les lois foncières et électorales et sur le cadre normatif sur la violence familiale et le mariage forcé. En outre, du 23 novembre au 10 décembre, il a aidé les autorités nationales et d'autres parties prenantes à organiser 16 journées d'action contre les violences faites aux femmes et la célébration de la Journée des droits de l'homme.

74. Du 28 novembre au 14 décembre, le BINUGBIS a parrainé la formation de 105 défenseurs des droits de l'homme, dont 66 femmes, dans les régions du sud, de l'est et du nord de la Guinée-Bissau. Le 9 décembre, à l'occasion de la Journée internationale des défenseurs des droits de l'homme, le BINUGBIS a appuyé la création officielle d'un réseau national de défenseurs des droits de l'homme,.

75. Parmi les initiatives de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme entreprises par le BINUGBIS, on peut également citer la formation ciblée sur le droit des femmes de participer à la vie politique, dispensée en collaboration avec le réseau des femmes parlementaires en octobre et novembre à Bafatá, Buba et Canchungo, et dans le cadre de laquelle se sont tenus des ateliers de sensibilisation aux droits de l'homme à l'intention de 100 membres de partis politiques le 4 octobre, de 20 policiers du commissariat de police modèle de Bissau le 27 novembre, et de 50 policiers antiémeutes à Bissau le 12 décembre. Des ateliers plus généraux de sensibilisation aux droits de l'homme ont également eu lieu à Buba, du 31 octobre au 2 novembre, à Bafatá, du 23 au 25 octobre, et à São Domingos, du 7 au 9 novembre, auxquels ont participé un total de 140 membres de la société civile.

H. Lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée

76. Au cours de la période considérée, les capacités de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale ont semblé affaiblies, notamment en raison des changements fréquents opérés au plus haut niveau du Ministère de la justice, qui contrôle la Cellule et fournit l'essentiel de son personnel. À cela se sont ajoutées des contraintes budgétaires, qui ont laissé l'ONUDC en Guinée-Bissau en sous-effectifs.

77. Le BINUGBIS a néanmoins continué de fournir des conseils techniques au personnel de la Cellule concernant la mise en œuvre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Les partenaires de l'Initiative ont mené une évaluation conjointe en avril et en mai, dont les conclusions ont été présentées pour approbation au Comité directeur de haut niveau de l'Initiative à la réunion du 5 décembre tenue à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire).

78. Le BINUGBIS a également fourni des conseils techniques à d'autres services de police chargés d'enquêter sur le trafic de drogues à partir d'informations communiquées par les services de renseignement, notamment grâce à l'amélioration de la coopération régionale et internationale. Pour continuer d'aider ses homologues

nationaux à lutter contre la criminalité transnationale organisée, le BINUGBIS, en collaboration avec le bureau national d'INTERPOL, a donné une formation axée sur le matériel à 27 policiers en poste à trois principaux points de contrôle de la police des frontières, à savoir à São Domingos, du 4 au 9 décembre, à Pirada, du 11 au 15 décembre, et à Bubaque, du 18 au 22 décembre.

79. Le 14 septembre, le BINUGBIS a procédé à l'évaluation technique de six postes de contrôle des frontières ; il s'est intéressé en particulier à celui de Djegue, situé à la frontière avec le Sénégal, dans le secteur de São Domingos. Cependant, aucun cas avéré de trafic de drogues et ou de traite des êtres humains n'a été constaté le long des routes reliant la Guinée-Bissau au Sénégal et à la Guinée.

I. Intégration d'une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans le processus de consolidation de la paix

80. L'intégration de démarches tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les activités du BINUGBIS et de l'équipe de pays des Nations Unies a continué de se voir accorder la plus haute priorité. Les principales activités relatives à l'égalité des sexes ont visé essentiellement à encourager les femmes à participer activement, en tant qu'artisans de la paix, au règlement de la crise politique. Des activités d'appui technique et opérationnel ont été menées pour promouvoir les efforts de médiation des femmes et accroître leur efficacité en tant que dirigeantes. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial a entretenu un dialogue stratégique avec le groupe de médiation des femmes, dans le cadre des efforts déployés pour toucher directement les acteurs nationaux et la communauté internationale. Dans le cadre d'un nouvel ensemble de projets, le groupe poursuivra ses travaux avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix.

81. Le 21 août, le groupe de médiation des femmes a présenté un exposé à la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix avec le concours de mon Représentant spécial, qui a continué de veiller à ce que les efforts de médiation déployés par le groupe soient cohérents avec les activités de mobilisation menées par les partenaires internationaux. Le groupe a également eu l'occasion de présenter un exposé à la mission ministérielle de la CEDEAO qui s'est rendue à Bissau du 1er au 3 décembre.

82. Le 1er novembre, le Conseil des ministres a adopté un décret visant à accélérer la mise en œuvre de la politique nationale du Gouvernement sur l'égalité des sexes et l'équité. Le décret met l'accent sur l'amélioration du cadre législatif afin de promouvoir l'égalité des sexes, les droits des femmes et le rôle des femmes dans la prise de décisions, et de lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles et la traite des femmes et des filles. L'ONU a l'intention de se fonder sur ce cadre pour lancer de nouveaux projets visant à réduire la pauvreté grâce à l'autonomisation des femmes.

83. Le 24 novembre, le Ministère de la condition féminine, de la famille et de la cohésion sociale a organisé un atelier de réflexion sur la violence sexiste à Bissau. Parrainé par le PNUD, l'atelier a réuni 70 participants, dont 7 hommes, de la société civile et les institutions nationales pour débattre de stratégies de lutte contre la violence sexiste et renforcer la participation des femmes à la prise de décisions.

J. Préparation des élections législatives et présidentielle de 2018 et 2019

84. En dépit de l'impasse politique actuelle, le Gouvernement a entamé les préparatifs techniques des élections législatives et de l'élection présidentielle, prévues respectivement en 2018 et 2019. Les 20 et 25 octobre, le bureau d'appui technique au processus électoral a lancé un programme d'actualisation de la cartographie des bureaux de vote dans les régions de Gabú et Bafatá, préalable nécessaire à la délimitation des circonscriptions électorales dans l'ensemble du pays. Des initiatives similaires ont ensuite été menées dans les autres régions du pays jusqu'à la fin du mois de novembre, date à laquelle elles ont été menées à bien.

85. Le 7 novembre, mon Représentant spécial a présidé une réunion des partenaires internationaux organisée pour débattre de la situation politique et de la préparation des élections. Le BINUGBIS a présenté les recommandations de la mission d'évaluation des besoins électoraux menée en mai, tandis que le PNUD a fait un exposé sur l'appui technique fourni au bureau d'appui technique au processus électoral et à la Commission électorale nationale. Plusieurs partenaires internationaux ont insisté sur le fait qu'il fallait organiser les élections dans les délais prévus par la Constitution. Cependant, bien que le bureau d'appui technique et la Commission électorale nationale aient commencé les préparatifs techniques, des préoccupations demeurent quant à savoir s'il est possible d'organiser des élections avant que la crise politique ait été résolue de manière satisfaisante. Le blocage de l'Assemblée nationale pose problème : le mandat de quatre membres dirigeants de la Commission électorale nationale a expiré en juin et la présidence de la Commission reste vacante, or seule l'Assemblée nationale (qui ne s'est pas réunie depuis janvier 2016) peut nommer de nouveaux membres. Le Président de la Commission par intérim a présenté au Président Vaz une proposition de calendrier électoral pour les élections législatives, fixées au 20 mai 2018, mais celui-ci n'a pas encore confirmé la date.

86. Du 22 au 24 novembre, avec l'appui financier du BINUGBIS, la Commission a organisé un atelier de formation à l'intention de 100 représentants des médias, de la société civile et des partis politiques, dont 20 femmes. L'atelier, qui portait sur le leadership, le système électoral et la gestion des différends relatifs aux opérations électorales, avait pour objet de promouvoir la compréhension et la culture du dialogue entre les intervenants dans la perspective des élections anticipées.

87. Une délégation conjointe du PNUD et de l'Union européenne s'est rendue à Bissau du 25 novembre au 1er décembre pour aider les autorités électorales à élaborer un projet d'assistance électorale. Elle a été suivie, du 9 au 16 décembre, par une mission d'experts électoraux du PNUD et de la Division des affaires électorales du Département des affaires politiques chargée de fournir un appui technique en prévision de l'inscription sur les listes électorales. Plusieurs problèmes techniques se posent encore, notamment en ce qui concerne la mise à jour des listes électorales, dont la dernière remonte à 2014. D'après les estimations, l'exercice coûtera entre 2,5 et 2,8 millions de dollars. Les partenaires internationaux à Bissau élaborent actuellement un dispositif pour aider le bureau d'appui technique au processus électoral, qui n'a pas les compétences voulues dans certains domaines. La délégation conjointe du PNUD et de l'Union européenne a souligné qu'il importait de tenir des élections avant la saison des pluies, qui dure quatre mois et commence habituellement en juin, en raison des problèmes logistiques que poseraient les fortes pluies.

IV. Questions transversales

A. Intégration du système des Nations Unies

88. Le 15 décembre, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a approuvé six projets d'un montant d'environ 7,3 millions de dollars au titre du dispositif d'intervention intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix. Ces projets contribueront à l'autonomisation sociale et politique des femmes et des jeunes, au dialogue politique et à la réconciliation nationale et au renforcement de la sensibilité au conflit dans les secteurs de la presse et de la justice, et se caractérisent par un haut niveau d'intégration des activités de programme entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et le BINUGBIS. Les projets s'appuient sur deux ateliers participatifs tenus à Bissau du 19 au 21 et du 26 au 28 septembre, qui ont été facilités par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et l'organisation non gouvernementale basée à Genève, Interpeace. Divers acteurs nationaux ont été consultés dans le cadre de ces ateliers pour tenter d'analyser les défis actuels de la consolidation de la paix et de redéfinir les priorités en la matière en Guinée-Bissau.

B. Information

89. Au cours de la période considérée, les activités du BINUGBIS ont été systématiquement abordées dans les médias locaux et internationaux. Au total, 117 publications multimédias ont été diffusées sur Facebook et 25 sur Twitter ; 24 communiqués de presse ont été également publiés, ainsi que 18 articles sur le site Web et quatre bulletins internes – tous en anglais et portugais. En outre, deux numéros de « I Kuma », le bulletin d'information externe présentant les travaux de l'Organisation des Nations Unies en Guinée-Bissau, ont été publiés, et plus de 3 000 exemplaires distribués dans l'ensemble du pays. Le BINUGBIS a également produit et diffusé neuf programmes radiophoniques d'une heure en direct avec des segments de questions-réponses, en créole et en portugais, en mettant l'accent sur le mandat de la Mission, l'Accord de Conakry, la consolidation de la paix, les droits de l'homme et la participation des femmes à la vie politique, entre autres sujets. Les programmes ont été diffusés dans tout le pays grâce à un réseau de 27 stations de radio communautaires.

90. Les 4 et 5 octobre, le BINUGBIS a organisé un atelier à l'intention des partis politiques sur la communication politique. Cette rencontre de deux jours a rassemblé 115 participants, dont les principaux responsables de la communication de 11 partis politiques distincts, pour une séance de formation visant à accroître le degré de professionnalisme dans le reportage. L'atelier a également créé un cadre permettant aux participants de dégager la vision de leur parti pour le pays et de parvenir à un consensus sur les principales priorités politiques.

91. À l'occasion de la Journée des Nations Unies, le 24 octobre, le BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies ont organisé une exposition photographique sur les 17 objectifs de développement durable à Bissau et Bafatá. Plus de 250 étudiants ont participé à ces expositions, qui visaient à faire mieux connaître les objectifs de développement durable et leur importance dans la recherche comparative de meilleures méthodes de développement pour la Guinée-Bissau.

C. Sûreté et sécurité du personnel

92. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité pour le personnel des Nations Unies en Guinée-Bissau est restée stable. Les problèmes de sécurité survenus

s'inscrivaient dans le cours normal des choses et n'avaient pas d'incidences sur les opérations des Nations Unies. La criminalité, en particulier les vols à la tire et les cambriolages, restait un phénomène auquel était exposée la population, mais qui touchait rarement le personnel de l'ONU.

V. Observations

93. Les efforts constants que déploie la CEDEAO pour résoudre la crise en Guinée-Bissau, notamment les activités de médiation menées par les Présidents Gnassingbé et Condé sont louables. La sous-région se doit de faire front commun et de prôner la pleine mise en œuvre de l'Accord de Conakry, étape essentielle à la tenue d'élections sans exclusive. La communauté internationale doit particulièrement continuer de plaider en faveur de l'organisation d'élections législatives dans les délais prévus par la Constitution et d'un appui du processus électoral.

94. Je prends acte des décisions que la cinquante-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement et la session extraordinaire de la Conférence de la CEDEAO ont prises à Addis-Abeba le 27 janvier sur la Guinée-Bissau. Je prends acte également du communiqué publié par la mission ministérielle de la CEDEAO à l'issue de la visite qu'elle a effectuée en Guinée-Bissau les 31 janvier et 1er février. La mission a noté que la nomination d'un premier ministre de consensus comme le prescrit l'Accord de Conakry n'avait pas été respectée. Dans ses décisions, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a déclaré qu'elle entendait imposer des sanctions ciblées à l'encontre de tous ceux qui entraveraient la mise en œuvre de l'Accord de Conakry, ce qui a été réaffirmé par la mission ministérielle de la CEDEAO dans son communiqué du 1er février qui a suivi. J'appelle à nouveau le Conseil de sécurité à examiner les moyens d'assurer le règlement rapide de la crise.

95. La présence de l'ECOMIB a contribué à assurer la stabilité en Guinée-Bissau et je salue les sacrifices consentis par les États membres de la CEDEAO qui lui ont fourni des contingents et des ressources. La communauté internationale doit continuer de lui apporter aide et soutien.

96. J'encourage les institutions chargées de la défense et de la sécurité du pays, notamment les forces armées, à continuer de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires politiques du pays, tout en remplissant le rôle que leur prescrit la Constitution. Dans le même temps, la réforme des institutions chargées de la défense et de la sécurité doit demeurer une priorité absolue, la crise ayant freiné les efforts visant à les moderniser. Je demande encore une fois aux partenaires internationaux d'aider la Guinée-Bissau à effectuer les changements nécessaires.

97. La promotion et le respect des droits de l'homme sont indispensables à la pérennisation de la paix et à la garantie d'une stabilité et d'un développement à long terme en Guinée-Bissau. Je regrette profondément que les mesures positives prises par les autorités nationales aient été remises en cause par les dispositions qu'elles ont prises d'empêcher la tenue de réunions pacifiques et la participation politique, notamment durant la période du 29 au 31 janvier. Je les exhorte à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales et à se garder de tout nouvel acte de nature à nuire à l'état de droit. Je les encourage vivement à redoubler d'efforts pour instaurer, par le biais de l'éducation, à tous les niveaux et dans tous les établissements, une culture du respect des droits de l'homme et du principe de responsabilité.

98. Je salue l'action du Gouvernement visant à promouvoir l'égalité et l'équité des sexes et j'encourage les autorités nationales à redoubler d'efforts en vue d'accroître et d'appuyer la participation des femmes aux processus de prise de décision.

99. Le mandat du BINUGBIS expire le 28 février. La sortie de l'impasse politique dans laquelle se trouve plongé le pays depuis longtemps est une condition préalable à la réussite de la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et à la tenue d'élections sans exclusive. En conséquence, l'ONU devrait continuer à participer aux efforts de consolidation de la paix dans le pays et à appuyer les initiatives de la CEDEAO en vue du règlement de la crise politique. Je recommande donc que l'actuel mandat du Bureau intégré soit prorogé d'un an, jusqu'au 28 février 2019. Si les parties ne parviennent pas à trouver une solution consensuelle permettant de sortir de l'impasse politique, je compte autoriser une évaluation de la mission actuelle, et je présenterai au Conseil de sécurité des options sur une reconfiguration éventuelle de la présence des Nations Unies dans le pays.

100. Je remercie le personnel du BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies, sous la direction de mon Représentant spécial, Modibo Ibrahim Touré, de leur dévouement et de leur dur labeur, et les partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux pour leur appui sans faille à la consolidation d'une paix durable en Guinée-Bissau.